

Auto-prélèvement vaginal pour germes pathologiques, IST et HPV

Chères consœurs, chers confrères,

OuiLab s'associe depuis plus d'un an à l'ensemble des laboratoires privés et hospitaliers pour promouvoir le dépistage du cancer du col de l'utérus et des infections sexuellement transmissibles (IST). A cet effet, nous tenions à vous rappeler que l'auto-prélèvement vaginal (APV) est possible pour la recherche de germes pathologiques, pour le dépistage des IST et pour la recherche des papillomavirus humains (HPV) par biologie moléculaire.



Nous avons à disposition des kits d'auto-prélèvement vaginal sur simple demande dans nos laboratoires.

Ce kit est composé : d'un tube orange pour la recherche des HPV par biologie moléculaire (entre 30 et 65 ans) et/ou d'un Eswab rose pour la recherche d'IST +/- de germes pathologiques vaginaux ainsi qu'une notice explicative disponible en différentes langues.

Le kit sera remis à la patiente qui pourra ensuite réaliser le prélèvement chez elle ou au laboratoire.

Les HPV :

L'analyse consiste en la recherche des HPV à haut risque.

Précision importante : dans le cas d'un résultat HPV positif par auto prélèvement, la patiente devra bénéficier d'un second prélèvement par un professionnel (gynécologue, sage-femme, médecin généraliste ou biologiste médical) pour un contrôle anatomo-pathologique sur cytobrosse et flacon ThinPrep® disponible auprès des laboratoires OuiLab.

Parallèlement, les laboratoires OuiLab se chargeront de la déclaration auprès du CRCDCU du Grand Est.

L'examen est pris en charge sur prescription médicale.

Les IST et germes pathologiques vaginaux :

L'analyse consiste en la recherche de *Chlamydiae trachomatis* et *Neisseria gonorrhoeae* par PCR, ainsi que la recherche de vaginose et autres germes pathologiques vaginaux par PCR et culture.

La recherche d'IST est prise en charge avec et sans prescription médicale.

Pour la recherche de vaginose et autres germes pathologiques une prescription médicale reste nécessaire.

Sachez également que dans le cadre du dépistage national des IST, d'autres recherches sont possibles avec et sans ordonnance et seront pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour les moins de 26 ans : virus de l'immunodéficience humaine (VIH), syphilis (Treponema pallidum), virus de l'hépatite B (en l'absence de statut vaccinal) par simple prise de sang ; Chlamydiae trachomatis et Neisseria gonorrhoeae sur divers sites anatomiques (vagin, gorge, anus, urine). Au-delà de 26 ans la prise en charge demeure intégrale pour le VIH, mais avec la participation des mutuelles pour les autres paramètres avec ou sans prescription. Les hommes sont également concernés par le dispositif.

Au laboratoire, le patient peut compléter un questionnaire santé en toute confidentialité afin de lui conseiller les examens à réaliser.

Vos biologistes restent disponibles en cas de questions.

• Liens utiles :

<https://www.e-cancer.fr> (institut national du Cancer) ;
<https://www.proinfocancer.org> (Référentiel sur le dépistage du CCU) ;
<https://www.e-cancer.fr/content/download/307096/4383798/file/Outil-Pratique-Uterus-2021-@%20DEF%2012032021.pdf> (Le dépistage du cancer du col de l'utérus en pratique)

• Chiffres clés (source Inca) : on estime à 6400 le nombre de nouveaux cas de cancers lié aux HPV chaque année en France dont 2900 CCU et 1100 cancers de l'anus chez la femme ; un CCU se développe 10 à 20 ans après une infection persistante par l'HPV ; près de 40% des femmes en France ne bénéficient pas d'un dépistage pour le CCU.

• Abréviations : **HPV** : papillomavirus humain ; **CCU** : Cancer du Col de l'utérus ; **PV** : prélèvement vaginal ; **IST** : Infections sexuellement transmissibles (*Chlamydia trachomatis*, gonocoque et *Trichomonas vaginalis*, *Mycoplasma genitalium*) ; **APV** : auto-prélèvement vaginal par la femme ; **CRCDCU** : Centre Régional de Coordination et de Dépistage pour le cancer du Col de l'Utérus.